



## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT SAVOURNIN (13)



### 5d. SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

#### Dates :

Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par DCM du 01/06/1989

Modifications n°1 et n°2 du POS approuvées par DCM des 20/04/1991 et 20/06/1996

Révision simplifiée n°1 du POS approuvée par DCM du 22/12/1997

Modification n°3 à n°10 du POS approuvées par DCM des 27/07/1998, 25/06/1999, 20/12/1999,  
09/02/2001, 25/10/2001, 17/11/2009, 15/12/2011 et 21/06/2013

PLU arrêté par DCM du 13/03/2017

PLU approuvé par DCM du 05/12/2017

*DCM : Délibération du Conseil Municipal*

**DOCUMENT POUR APPROBATION - 05/12/2017**



**POULAIN URBANISME CONSEIL**

223 ch du Malmont-Figanières, 2bis Les Hauts de l'Horloge, 83300 DRAGUIGNAN

Email : contact@poulain-urbanisme.com



## LA GESTION DES DECHETS

Source : CAPAE / Métropole Aix-Marseille

### LE GESTIONNAIRE

La Communauté d'Agglomération Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE), aujourd'hui intégrée à la Métropole Aix-Marseille, exerce la fonction d'autorité organisatrice sur la globalité de la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés à savoir la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

L'autorité organisatrice :

- Organise et définit les missions de service public (réponse aux attentes et besoins des usagers, accès au service, prospective, schéma directeur, évaluation des politiques),
- Met en œuvre les moyens spécifiques et définit la politique tarifaire et de financement du service public,
- Détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité de la prestation, choix des modes de gestion),
- Assure la gestion et la maîtrise d'ouvrage de son patrimoine,
- Contrôle l'exécution des missions par les opérateurs (publics ou privés).

La compétence du nouveau Conseil territoire (que nous continuerons à nommer CAPAE dans le présent document) s'exerce sur les déchets produits par les ménages et ceux produits par les professionnels (commerces, entreprises, artisans, professions libérales, administrations, collectivités, etc.).

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile assure le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'ensemble des 12 communes : Aubagne, Auriol, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Cuges-Les-Pins, St Zacharie, Belcodene, La Bouilladisse, Cadolive, Peypin, La Destrousse ; ce qui représente une population (recensement 2011) de 104 003 habitants.

Pour financer le service des déchets, la Communauté d'Agglomération a opté pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti et sur le service rendu. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

### LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est réalisée à partir de conteneurs collectifs de 750 litres :

- Pour les centres villes : 4 fois par semaine,
- Pour les périphéries : 3 fois par semaine.

Une exception pour le centre-ville d'Aubagne qui est collecté tous les jours (sauf le dimanche). A Aubagne, la collecte est effectuée en 13 circuits pour les 2 203 conteneurs de 750 litres.

Les ordures ménagères, soit 41 674 tonnes de l'ensemble de la CAPAE sont traitées au sein d'installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

**Attente des données de la CAPAE sur SAINT SAVOURNIN : nombre de containers....**

La collecte des encombrants en porte à porte a lieu 1 fois par semaine. Ce sont ainsi 2 044 tonnes collectées sur l'ensemble de la CAPAE en 2014.





*Pièce n°5d1 : Mémoire sur les réseaux eaux et les déchets*

La collecte des cartons des commerces et des papiers des administrations s'effectue 1 fois par semaine, en porte à porte, soit 171 tonnes en 2014 sur la CAPAE.

Les déchets dangereux des ménages sont récupérés en déchèterie.

La collecte des équipements est à distinguer en fonction des équipements électroménagers (blancs), des équipements informatiques (gris) et des équipements audiovisuels (bruns). Ce sont 203 tonnes collectés et valorisés en déchetterie en 2014 sur la CAPAE.

La collecte textile est réalisée via 19 colonnes sur le territoire de la CAPAE, soit 185 tonnes collectées en 2014.

La collecte pneus était de 6,15 tonnes collectées sur le territoire de la CAPAE en 2014.

Les contenants sont tous fournis par la CAPAE.

4 déchèteries desservent le Territoire de la CAPAE : Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, Peypin.

### **DONNEES CHIFFREES SUR LA COLLECTE**

Diminution du gisement des ordures ménagères et plus globalement des déchets ménagers et assimilés :

- Diminution des déchets ménagers et assimilés : (- 1200 tonnes)
  - Passage de 683 Kg/hab/an en 2014
  - Passage de 660 Kg/hab/an en 2013
- Diminution du ratio Ordures Ménagères : (- 2600 tonnes)
  - Passage de 388 Kg/hab/an en 2014
  - Passage de 384 Kg/hab/an en 2013
- Augmentation des quantités récupérées en déchèterie : (+ 2000 tonnes)
  - 2013 : 22 388 tonnes
  - 2014 : 23 427 tonnes
- Légères baisses des quantités de recyclables secs orientées vers le recyclage
- Récupération :
  - Verre : 15 Kg/hab/an
  - JRM : 15 Kg/hab/an
  - Emballages : 6.7 Kg/hab/an

Total : 35.6 Kg/hab/an de déchets recyclables collectés

Ces résultats sont assez proches de ceux observés au niveau du département mais beaucoup plus bas de ceux obtenus à l'échelle nationale (70 kg/hab/an).

Les objectifs pour les années à venir sont d'informer et communiquer pour solliciter plus de gestes Eco-citoyens.

Les déchets ménagers et assimilés produits à l'échelle du territoire représentent un gisement de 71 107 tonnes réparties de la façon suivante :

- 41 674 tonnes sont collectées au titre des collectes traditionnelles (OM et Encombrants) ;
- 3 882 tonnes de recyclables secs sont collectées en points d'apport volontaire ;
- 23 427 tonnes sont récupérées en déchèteries ;





- 2 124 tonnes sont collectées au niveau de bennes mises à disposition dans les communes pour la récupération d'encombrants, déchets verts et gravats.

### LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS

Depuis avril 2013 les déchets de la collectivité ne sont plus traités sur les sites du Mentaure, mais sur des sites privés retenus dans le cadre d'un marché publics qui sont les suivants :

- Pour les ordures ménagères issues du centre de transfert d'Aubagne :
  - La Vautubière à La-Fare-Les Oliviers : 11 578.36 tonnes
  - Valsud à Septèmes-Les-Vallons : 26 116.75 tonnes
- Pour les ordures ménagères issues du centre de Centre de transfert de Peypin :
  - Jas de Rhôdes aux Pennes–Mirabeau : 2 705.32 tonnes
- Pour les encombrants issus des déchèteries et du centre de transfert d'Aubagne :
  - Centre de tri de SMA Environnement à la Ciotat pour ensuite être orientés vers le centre de tri d'Arles de Delta Recyclage (6 307.66 tonnes)
- Pour les inertes : traitement en ISDND de classe III par la société Bronzo située sur le territoire de Belcodène.

Le bilan matières est :

- Valorisation matière : 11%
- Valorisation organique : 8%
- Enfouissement classe III : 14%
- Valorisation énergétique : 4%
- Enfouissement classe II : 63%

Le taux de valorisation matière global sur les déchets ménagers et assimilés est de 23%.

Le coût des dépenses de Fonctionnement est de 15 483 241 € TTC, soit 217 €/t ou 148 €/hab. Le coût des dépenses d'Investissements est de 4 187 517 € TTC.

